

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 07 décembre 2017**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 07 décembre, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mmes Manceau, Thériau, MM. Bellanger, Pottier, Travers, Beunard et Mme Vilfeu.

Absents excusés : M. Brunet, Mme Planchenault (pouvoir donné à Mme Thériau), Mmes Hiland, Marteau, M. Jarry, Mmes Peltier et Forêt-Vettier

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MANCEAU

Ordre du jour

- ☞ Avis sur projet de fusion de Laval Agglomération et de la communauté de communes de Loiron
- ☞ Laval Agglomération/Présentation du rapport de la CLECT
- ☞ Aménagement de la Rue des Lauriers – Résultats appel offres et passation marché
- ☞ Compte rendu de la commission des travaux du 16 novembre 2017
- ☞ Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires : avancement chantier, passation avenants aux marchés, déménagement école maternelle, accueil de loisirs et RAM
- ☞ Renouvellement des contrats de maintenance des logiciels informatique de la Mairie
- ☞ Révision des tarifs de location de la salle de loisirs et de la salle du Verger au 1^{er} janvier 2018
- ☞ Décisions modificatives – Budget communal
- ☞ Fixation subvention 2018 pour financement des classes de découverte et des sorties pédagogiques – Attribution subvention classe de neige/école privée
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 novembre 2017

Le compte rendu de cette réunion est approuvé sans observation particulière.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Michel PEIGNER rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion de Conseil, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain

| Date | Usage bien | Adresse | Réf. cadastrales | Contenance | Suite donnée |
|------------|------------|----------------------------|----------------------------|---------------------|--------------|
| 21/11/2017 | Terrain | 15, Rue St Georges | AK 735 AK 736 AK 737 | 2651 M ² | Renonciation |
| 20/11/2017 | Terrain | La Heullinière et le Bourg | AK 688 AP 395 | 2658 M ² | Renonciation |

Devis acceptés :

- Acceptation devis GENIE pour la mise à disposition d'un salarié pendant 2 à 3 semaines pour terminer les travaux de peinture de la Maison FOUQUET – Coût journalier de 148 €.

AVIS SUR PROJET DE FUSION DE LAVAL AGGLOMERATION ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIRON

Dans le cadre de la loi NOTRe et du Schéma départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), le 10 octobre 2016, a examiné le projet de fusion entre les 2 intercommunalités et a décidé de ne pas le mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

A l'unanimité, la CDCI a émis le vœu que l'étude de rapprochement des 2 intercommunalités soit poursuivie jusqu'au 30 juin 2017 dans la perspective d'une fusion au plus tard le 1^{er} janvier 2019. M. le Préfet de la Mayenne a pris acte de ce vœu.

Depuis novembre 2016, les élus et des cabinets d'études ont travaillé sur les effets d'une fusion concernant les compétences exercées, les conséquences financières et fiscales, les ressources humaines.

Les conclusions de l'étude ont été présentées le 03 juillet 2017, en assemblée plénière, qui a réuni les conseillers municipaux des 34 communes de Laval Agglomération et de la communauté de communes du Pays de Loiron. M. le Préfet assistait également à cette réunion.

Par arrêté du 26 septembre 2017, reçu le 28 septembre 2017, le Préfet de la Mayenne a arrêté le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale composé des 20 communes de Laval Agglo et des 14 communes de la communauté de communes du pays de Loiron.

Il est donc demandé aux organes délibérants de chacun des 2 EPCI concernés et aux conseils municipaux des 34 communes incluses dans ce projet de périmètre de se prononcer sur le projet de périmètre ainsi que sur la catégorie dont relèvera le nouvel établissement public de coopération intercommunale et les statuts. Les statuts reprennent le contenu des compétences figurant dans les statuts actuels de chacun des EPCI. Il sera toujours possible d'adopter des statuts différents, entre la date de prise de l'arrêté prononçant la fusion et la date d'entrée en vigueur de l'arrêté, soit le 1^{er} janvier 2019.

Les 2 EPCI et les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de l'arrêté (soit avant le 28/12). A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

La fusion peut être décidée par arrêté du Préfet de la Mayenne, après accord des conseils municipaux selon la règle suivante :

- Accord des 2/3 au moins des conseils municipaux de toutes les communes représentant plus de la moitié de la population de celles-ci,
- ou
- Accord de la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Ces majorités doivent nécessairement comprendre au moins 1/3 des conseils municipaux des communes qui sont regroupées dans chacun des EPCI dont la fusion est envisagée.

Bilan de l'étude

Le projet de fusion intervient sur un territoire qui a déjà commencé à développer une identité territoriale commune au travers des différentes actions entreprises en commun par le biais du SCOT et du Nouveau Contrat Régional. Le droit des sols et le SIG font également l'objet d'une gestion commune depuis quelques mois. Un groupement de collecte a été créé entre les 2 EPCI pour le marché de collecte et le tri des recyclables-verres afin d'avoir un marché avec le même prestataire.

L'étude du projet a permis d'établir un diagnostic, de définir les enjeux et les objectifs en matière :

- d'aménagement – mobilité – habitat,
- de développement économique,
- de tourisme,
- d'environnement,
- de gestion des services eau et assainissement,
- de culture
- de service à la population,
- de finances

Stratégie de territoire

Laval Agglomération compte 103 000 habitants et le Pays de Loiron 17 000 habitants. Le rapprochement envisagé serait une addition de compétences qui permettrait d'accroître l'attractivité du pôle centre-ouest de la Mayenne. Le lien entre la communauté de communes de Vitré et la nouvelle intercommunalité de Laval-Loiron permettrait de créer un pôle dynamique et attractif et de renforcer le partenariat avec la métropole de Rennes. Les infrastructures autoroutières et ferroviaires le permettent également.

Cette fusion serait propice au développement d'une culture commune renforcée. Les compétences liées au transport, le très haut débit, la fiscalité des entreprises, l'enseignement supérieur, la recherche et les nouvelles technologies bénéficieraient à Loiron. De son côté, Loiron a développé des compétences dans le domaine de la petite enfance et de la culture, bien supérieures à celles de Laval Agglo.

Puis, s'en est suivi un débat où les avis sont très partagés. Un élu fait remarquer, qu'en cas de fusion, les communes de 2^{ème} couronne seraient plus nombreuses et auraient donc plus de poids au sein de l'EPCI. D'autres élus font état de la réticence des communes du Pays de Loiron et estiment qu'en cas de « mariage forcé », le fonctionnement de l'EPCI serait vraisemblablement compliqué.

Aussi, par vote à bulletins secrets (3 pour, 6 contre),
LE CONSEIL MUNICIPAL

▪ EMET un avis défavorable au projet de fusion de Laval Agglomération et de la communauté de communes de Loiron.

LAVAL AGGLOMERATION - RAPPORT DE LA CLECT

La commission locale des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à Laval Agglomération consécutivement aux transferts de compétences.

Le présent rapport arrête le montant des charges transférées en 2017 liées au transfert des compétences :

- Eau et Assainissement :

- ✗ Versement des excédents eau et assainissement : la commune a opté pour un étalement (103 411 € en 2017 puis 45 776 € par an de 2018 à 2020) ce qui obligera le paiement de frais financiers dans le cas d'ouverture d'une ligne de trésorerie,

- ✗ Intégration dans l'attribution de compensation d'une partie du coût de la délégation de gestion du service (-3 017 € pour Montigné correspondant à la moyenne annuelle figurant aux comptes administratifs des 3 derniers exercices). Le solde sera facturé par la commune tel qu'il a été défini par convention.

- Artistique : 6 331 €/an correspondant à la moyenne de participation à l'école de musique de l'Huisserie sur les 3 derniers exercices. La compétence n'étant effective que depuis la rentrée, l'impact pour 2017 est fixé à 2 110 €

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : 649,50 €

- Renforcement du service ADS (autorisation droit des sols) : 894,00 €.

L'attribution de compensation de – 15 344,82 € au 1^{er} janvier 2016 s'élève donc à – 15 981,59 € en 2017. Pour 2018, sous réserve qu'il n'y ait pas de nouveaux transferts de compétences, elle est de – 20 851,63 €. La dotation de solidarité communautaire est arrêtée à 112 003,71 € pour 2017 et 2018.

Aussi, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve le rapport présenté.

AMENAGEMENT DE LA RUE DES LAURIERS

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après avoir demandé des précisions et des compléments sur les offres reçues, il a été décidé, comme le prévoyait le règlement de consultation, de lancer une procédure de négociation en vue d'obtenir une offre optimisée.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyses établi par le cabinet KALIGEO, le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier les travaux d'aménagement de la rue des Lauriers à l'entreprise mieux-disante EUROVIA de Laval et ACCEPTE son offre décomposée comme suit :

| Nature des prestations | Montant HT |
|--|--------------------|
| • Marché de base | 68 330,29 € |
| • Variantes : | |
| 1 – Stationnement longitudinal | 2 449,75 € |
| 2 – Trottoirs devant les N° 2, 4 et 6 | 3 252,50 € |
| 3 – Trottoirs devant les N° 1, 3, 5, 7 et 9 | 3 197,50 € |
| Par contre, il est décidé de ne pas retenir la variante N° 4 (moins-value pour pavés en mortier hydraulique) | |
| • Plus-values pour travaux omis dans le dossier de consultation : | |
| ✗ sur marché de base : Pavés naturels de 5 cm | 1 491,00 € |
| ✗ sur variante N° 1 – Dépose bordures existantes | 306,00 € |
| ✗ sur variante N° 2 – Dépose bordures existantes | 280,50 € |
| COUT TOTAL du marché | 79 307,54 € |

- AUTORISE le Maire à signer le marché,

- EST INFORME que l'estimation réactualisée du cabinet KALIGEO était de 90 995 € HT (dont 83 165 € pour le marché de base et 7 930 € pour les 4 variantes). Lors du montage du dossier des demandes de subventions, le cabinet ZUBER avait estimé les travaux à 53 700 € HT + 77 500 € HT pour la réfection du réseau eau pluviales. Or, suite au passage de caméra, le réseau eaux pluviales s'est avéré être en bon état, ce qui explique la différence entre les 2 estimations,

- SOLLICITE de ce fait un redéploiement de la subvention de fonds de concours de Laval Agglomération (puisque le règlement du fonds de concours impose que le montant total des subventions ne doit pas dépasser 50 % du coût des travaux). Il sera donc demandé que le montant de l'aide pour financer ce projet soit ramené à 30 000 €, le reliquat des droits de 20 000 € sera transféré sur un autre projet,

- STIPULE qu'il est prévu d'organiser une réunion pour la planification des travaux le 19 décembre 2017 avec l'ensemble des intervenants (TEM, Eurovia, Laval-Agglomération...), puis le 20 décembre 2017 avec les riverains et les commerçants.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 16 novembre 2017

Des devis complémentaires sont sollicités pour les travaux ci-après :

- Réalisation d'aménagements pour simplifier l'entretien du cimetière (enrobé ou bicouche dans les allées en périphérie, gravier sur géotextile de part et d'autre du jardin du souvenir),
- Place Jeanne d'Arc : installation d'un piège à eau, réalisation d'un bicouche en partie basse,
- Aire de jeux pour enfants au complexe sportif : rénovation et (ou) remplacement de jeux, réfection du sol
- Remplacement de la porte d'entrée de la cuisine de la salle de loisirs et de 2 portes de la salle des associations
- Acoustique salle de loisirs : remplacement des baies vitrées et porte double avec stores, pose de panneaux phoniques sur les grandes surfaces de murs intérieurs et remplacement d'une partie des dalles de plafond,

Accord est donné pour la réalisation des travaux sollicités par l'ASLM à la salle Athéna (suppression de la cloison entre accueil et bureau et pose d'un vitrage entre le bureau et la salle de sports) d'où acceptation des devis LEGRAIS d'un montant de 804,00 € HT et Veillé de 917,94 € HT. A cela, il faudra rajouter des travaux d'électricité qui seront réalisés par l'employé communal. Les travaux ne seront réalisés qu'en 2018.

Evacuation des eaux pluviales du secteur de la Marandais/La Jarrière : une évacuation directe dans une autre direction que l'actuelle n'est pas possible, faute de pente. Le conseil départemental, de son côté, refuse d'augmenter la section d'évacuation existante pour éviter d'inonder le bas de la route départementale. La seule solution consiste donc à réaliser un bassin d'orage dans le champ de M. de LAVENERE-LUSSAN (il faudra donc le recontacter à ce sujet).

Busage eaux pluviales - Passage entre la rue des Ecoles et le parking de la salle de loisirs : au vu du coût (17 000 €), la commission abandonne ce projet.

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Déménagement de l'école maternelle et de l'accueil de loisirs

L'avancement des travaux étant conforme au planning fixé (les travaux de réaménagement de la future bibliothèque doivent être terminés pour le 22 décembre), le déménagement de l'école maternelle et de l'accueil de loisirs aura lieu pendant les vacances de Noël (les 27 et 28 décembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h) :

- l'école maternelle s'installera dans la future bibliothèque,

• l'accueil de loisirs sera transféré dans la maison FOUQUET, au 9 Rue des Ecoles. La commune a obtenu l'accord de la PMI pour ce transfert mais doit également obtenir celui de la commission d'accessibilité et de sécurité (passage en commission le 19 décembre 2017). Par ailleurs, en raison de l'impossibilité d'utiliser l'étage et au vu des effectifs, il sera peut-être nécessaire de prévoir la location d'un 2^{ème} bâtiment modulaire (en plus de celui des sanitaires qu'il faudra raccorder au réseau d'eaux usées).

Pour le déménagement, réalisé par les élus et les agents communaux, il est envisagé de faire appel aux parents sur la base du volontariat (une information leur sera transmise soit par l'école, soit par l'accueil de loisirs).

Quant au RAM, faute de locaux, les assistantes maternelles accepteraient de se rendre pendant les 3 premiers mois de l'année aux animations du RAM, soit de Nuillé, soit d'Ahuillé.

Avenants aux marchés

Compte tenu des décisions prises au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le Conseil Municipal décide la passation des avenants ci-après :

| Lot N° | Désignation | Entreprise retenue | Montant HT du marché de base | Montant HT des options retenues | Avenant N° 1 | Montant total du marché |
|--------|--|----------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------|-------------------------|
| 1 | Maçonnerie et démolitions | BTEM | 61 986,45 | | 845,97 | 62 832,42 |
| 2 | Charpente, Murs ossature bois, Bardage | Ets MENGUY Charpente | 21 984,95 | | | 21 984,95 |
| 3 | Menuiseries extérieures | Ets BARON | 24 725,00 | | 0,00 | 24 725,00 |
| 4 | Menuiseries intérieures bois | Ets MONNIER | 21 930,91 | | | 21 930,91 |
| 5 | Cloisons sèches Isolation Plafonds | Ets ACTIS LATOUR | 40 929,94 | | 300,00 | 41 229,94 |
| 6 | Peintures Sols souples | Ets GERAULT | 30 003,08 | | | 30 003,08 |
| 7 | Carrelage - Faïence | Ets BREL | 24 544,80 | | | 24 544,80 € |
| 8 | Plomberie - Chauffage - VMC | SMG Marsollier | 37 076,24 | <u>Option 1</u> 2 021,84 | 636,28 | 39 734,36 |
| 9 | Electricité | SARL SMEC | 44 196,53 € | | 1 349,16 | 45 545,69 |
| | TOTAUX | | 307 377,90 € | 2 021,84 | 3 131,41 | 312 531,15 |

Nature des travaux supplémentaires :

Lot N° 1 – Salle TAP : rebouchage/parpaing niche existante + démolition de l'ensemble du plafond – Bibliothèque : démolition des 2 cloisons en bois de l'entrée

Lot N° 4 – Bibliothèque : remplacement de la porte ouverture extérieure en PVC et suppression du garde-corps au droit de la porte PVC,

Lot N° 5 – Bibliothèque : reprise d'enduit plâtre et de doublages

Lot N° 8 – Bibliothèque : alimentation en eau froide et évacuation d'un WC futur et WC enfant, dépose en enlèvement lavabo existant, reprise tuyauteries et évacuation futur lavabo WC,

Lot N° 9 – Bibliothèque : déplacement de 2 interrupteurs et d'une prise, remplacement d'une boîte de dérivation, mise en œuvre de 3 postes informatique.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCES LOGICIELS MAIRIE

L'actuel contrat expirant le 31 décembre 2017, le conseil municipal décide de renouveler les contrats de maintenance des logiciels de la Mairie avec CEGID PUBLIC pour les logiciels spécifiques de gestion financière, élections, paie, état civil et recensement (coût annuel de 1 113,33 € HT avec révision annuelle selon l'indice SYNTEC).

BUDGET COMMUNAL – DECISIONS MODIFICATIVES N° 3

Afin de clore l'exercice 2017 et procéder au remboursement auprès de Laval Agglomération de la taxe d'aménagement sur les parcs d'activités (montant à rembourser de 5 589 € alors que la somme inscrite au BP est de 5 584 €),

LE CONSEIL MUNICIPAL vote les décisions modificatives ci-après :

| Section de fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|--|---------------------|---------------------|
| <u>Dépenses</u> | | |
| 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs | 50,00 | |
| 73928 – Prélèvement pour reversements de fiscalités - Autres | 300,00 | |
| 615228 – Entretien et réparations – Autres bâtiments | -350,00 | |
| 6453 – Cotisations aux caisses de retraites | 2 000,00 | |
| 615231 – Travaux voirie | -2 000,00 | |
| <u>Recettes</u> | | |
| Néant | | |
| TOTAL | 0,00 | 0,00 |
| RAPPEL BP 2017 + DM 1 + 2 | 1 194 530,00 | 1 194 530,00 |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1 194 530,00 | 1 194 530,00 |

| Section d'investissement | Dépenses | Recettes |
|--|---------------------|---------------------|
| <u>Dépenses</u> | | |
| 10222 – Taxe Aménagement – Remboursement Laval Agglo | 5,00 | |
| 2315-37 – Travaux de voirie | -5,00 | |
| <u>Recettes</u> | | |
| Néant | | 0,00 |
| TOTAUX | 0,00 | 0,00 |
| RAPPEL BP 2017 | 1 161 500,00 | 1 161 500,00 |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | 1 161 500,00 | 1 161 500,00 |

REVISION DES TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES

Le Conseil Municipal décide de majorer de 2 % environ les tarifs des locations des salles (arrondi à l'entier le plus proche) au 1^{er} janvier 2018 et fixe les tarifs comme suit :

SALLE DE LOISIRS

| Manifestations | Commune | | Hors commune | |
|--|---------|-------|--------------|-------|
| | Eté | Hiver | Eté | Hiver |
| Vin d'honneur | 124 | 161 | 161 | 182 |
| Location Jour Spectacle sans repas 9 H 00 – 19 H 00 | 208 | 265 | 265 | 310 |
| Location Soirée 14 H 00 – 02 H 00 | 241 | 298 | 298 | 355 |
| Location Journée Complète St Sylvestre 9 H 00 – 02 H 00 | 310 | 390 | 390 | 459 |
| Location 2 jours 9 H 00 le 1 ^{er} jour jusqu'à 19 H 00 le 2 ^{ème} jour | 437 | 540 | 540 | 620 |
| Réunion | 104 | 124 | 124 | 151 |

A ces tarifs, un supplément de 40 € pour les habitants de Montigné et de 50 € pour les personnes extérieures à la commune est sollicité pour une utilisation dès le vendredi après-midi (décision du 06/01/2011)

- Versement d'un acompte lors de la signature du contrat de location (76 € pour les locations supérieures à 155 € et 46 € pour les autres locations),
- Location sono : 54 €
- Remise de 2 chèques de caution : 385 € (locaux) et 100 € (ménage)
- Remise de 40 % accordée aux associations de la commune (1^{ère} location de l'année gratuite pour chacune des écoles).
- Tarifs « été » applicables du 15 avril au 14 octobre et « hiver » du 15 octobre au 14 avril.

SALLE DU VERGER

| | Eté | Hiver |
|-------------------------|-----|-------|
| Vin d'honneur – Réunion | 67 | 88 |
| Repas – Soirée | 124 | 161 |
| Week-End | 228 | 286 |

- Locations gratuites pour les associations communales,
- Pas de distinction entre les personnes de Montigné et les personnes extérieures à la commune,
 - Pour les locations à des particuliers, demande d'acompte lors de la signature du contrat : 76 € pour les locations supérieures à 155 €, 46 € pour les autres,
 - Etablissement de 2 chèques de caution lors de la remise des clés : 250 € (locaux) + 60 € (ménage).

Il est enregistré une baisse de locations de la salle de loisirs en 2017. En effet, les recettes des locations de 2017 s'élèvent à 5 238,40 € (contre 7305,20 € en 2016 et 6 648,20 € en 2015) alors que celles de la salle du Verger progressent toujours (5 570,00 € en 2017, 4 794 € en 2016 et 3 280 € en 2015).

FIXATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DES CLASSES DECOUVERTE ET DES SORTIES PEDAGOGIQUES DES ECOLES

Comme l'an dernier et au vu des crédits non utilisés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la dotation par élève et de maintenir à 3 000 € le plafond de reliquat de subvention à reporter sur l'année suivante.

Les modalités d'attribution des aides pour les financements des classes découverte et des sorties pédagogiques des écoles sont donc arrêtées comme suit :

- maintien de la dotation de 2018 à 26,50 € par élève (sans changement depuis 2015),
- attribution de crédits sur présentation d'un budget prévisionnel et dans la limite de 25 % du coût du projet,
- plafond maximum susceptible d'être accordé en 2018 à chacune des écoles :

 * Ecole publique : 4 961,00 € correspondant à 1 961,00 € au titre de la dotation 2018 (74 élèves) + reliquat de 3 000 € de 2017,

 * Ecole Privée : 4 643,00 € correspondant à 1 643,00 € au titre de la dotation 2018 (62 élèves de Montigné sur les 67 inscrits) + reliquat de 3 000 € de 2017

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2 707,48 € à l'APEL pour l'envoi des 21 élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école privée, en classe de neige, à St Gervais, du 29 janvier au 09 février 2018 (coût estimatif de 10 829,71 € soit 515,71 € par élève). Cette subvention sera versée sur l'exercice 2018.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS PLENIERES

Le Conseil Municipal s'est réuni à 2 reprises en réunion plénière. Lors de la réunion du 16 octobre 2017, il a d'abord été dressé la liste des actions menées depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale pour chacune des thématiques ci-après :

- Animation : petite enfance, périscolaire, vie associative, activités sportives ... le vivre ensemble,
- Patrimoine local, voirie,
- Habitat, commerce, services et rénovation urbaine,
- Mise en place de nouveaux équipements et restructuration des équipements existants

tout en définissant pour chacune d'elles, d'une part, leurs forces et opportunités et, d'autre part, leurs faiblesses et menaces.

Lors de la réunion du 23 novembre 2017, un plan d'actions à mettre en place d'ici la fin du mandat a été défini pour 2 d'entre elles :

- l'habitat, les commerces, les services et la rénovation urbaine
- la mise en place de nouveaux équipements, restructuration des équipements existants.

Pour les 2 autres thèmes, les actions seront définies en commission.

Il est proposé d'en faire une présentation lors d'une réunion publique qui aura lieu en même temps que les vœux, le vendredi 19 janvier 2017, à 20 h 00, à la salle des Fêtes.

En ce qui concerne le fonctionnement du conseil municipal, il est demandé :

- de réduire les supports papiers et d'envoyer les convocations, documents annexes et comptes rendus par mail,
- d'améliorer la communication entre commissions : établir un relevé de propositions à transmettre à l'ensemble des élus
- de communiquer sur les décisions prises au sein de Laval Agglo (transmission des ordres du jour des réunions de commissions)
- de prévoir une intervention du conseil municipal enfants au moins une fois par an en conseil municipal,
- de réduire la durée des réunions de conseil.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE et COMMUNICATION du 29 novembre

Ludothèque : stabilité de la fréquentation en 2017, d'où souhait de relancer une communication. Il a été acheté 900 € de nouveaux jeux.

Bibliothèque : point sur les animations de l'année. Départ de la responsable, Catherine GEORGES. Celle-ci est remplacée par Danièle ROLLAND.

Les bénévoles s'inquiètent de la fermeture de la bibliothèque pendant les travaux de redéploiement des locaux scolaires, d'autant que la fermeture annoncée de 6 semaines risque d'être plus longue.

Soirée de Noël : elle aura lieu le vendredi 22 décembre 2017, à partir de 19 h 00, au complexe sportif et sera suivie d'un tir de feu d'artifice. Pas de distribution de flyers cette année, seules des affiches aux entrées de bourg et dans les commerces annonceront cette manifestation.

Convention de mise à disposition des salles aux associations communales : des contrats de location ou de mise à disposition devront être obligatoirement signés à chaque utilisation de salle

Téléthon : vente de roses les 08 et 09 décembre 2017 au prix d'1,50 € l'unité par le conseil municipal des enfants

JIM janvier 2018 : arrêt du planning en vue de l'établissement d'un nouveau journal en janvier prochain.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – ANNEE 2018

L'inspection académique, sur la pression des services régionaux en charge de l'organisation des transports scolaires, demande aux communes de se positionner d'ici le 15 janvier 2018 sur la réorganisation du temps scolaire (maintien ou non de la semaine de 4,5 jours) à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Néanmoins, avant de se prononcer, il est impératif de recueillir l'avis du conseil d'école (voire également, celui du conseil de parents d'élèves de l'école privée). La Municipalité ne souhaitant pas effectuer d'enquête directement auprès des familles, il sera demandé à la directrice de l'école publique de réunir le conseil d'école dès le début du mois de janvier (lui laissant toute latitude quant à l'organisation ou non d'une concertation auprès des parents).

Le conseil municipal se prononcera le 11 janvier 2017 (une pré-orientation vers le retour à la semaine de 4 jours a été évoquée lors de la réunion du 12 octobre 2017).

BIBLIOTHEQUE – REMBOURSEMENT DE 42,95 € A D. ROLLAND

A la demande des bénévoles, une personne a acheté les ingrédients nécessaires pour confectionner des spécialités malgaches pour l'animation à la bibliothèque du 05 novembre 2017. Mme ROLLAND lui ayant payé l'avance effectuée d'un montant de 42,95 €, le conseil municipal procédera au remboursement.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Laval Agglomération a décidé, par délibération du 13 novembre 2017, de mettre en place un règlement local de publicité commun. A son approbation, le RPLi s'appliquera sur chacune des 20 communes et sera annexé au PLUi.

Les objectifs du RPLi sont de préserver l'attractivité économique et commerciale sur l'ensemble du territoire tout en veillant à ce que la communication extérieure et l'affichage publicitaire ne soient pas des facteurs de dégradation du cadre de vie et du paysage (maîtriser le développement des dispositifs publicitaires tout en prenant en considération l'attractivité commerciale et la préservation des paysages). Une concertation aura lieu tout au long de la procédure, depuis la prescription jusqu'à la phase « bilan de la concertation et arrêt du projet du PLPi ». Un dossier est donc à la disposition du public dans chaque mairie et au siège de Laval Agglo où toute personne concernée peut formuler une remarque ou faire une demande particulière (zonage, réglementation, etc.). Lorsque le projet sera arrêté, il y aura une enquête publique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du 09 novembre 2017

Points abordés lors de cette réunion :

- Résultats des élections : 30 votants uniquement, soit un taux de participation de 27,52 % (soit + de 10 points de moins que l'année précédente),
- Rôle du conseil d'école,
- Effectifs à la rentrée scolaire 2017/2018 : 74 élèves
- Sécurité à l'école : document unique, registres de sécurité,
- Règlement intérieur
- Projet d'école : celui de 2014/2017 est clôturé. Le futur projet d'école (2018/2022) pourrait porter sur l'acquisition de l'orthographe en lien avec les connaissances grammaticales ainsi que sur la coopération éducative enseignants/parents d'écoles afin de renforcer présence et dialogue entre les 2 parties, sur le vivre ensemble en général.
- Budget municipal : les crédits alloués en 2017 sont utilisés. L'amicale laïque a participé à l'achat de matériel pédagogique pour 1 300 €
- Redéploiement des locaux scolaires : intégration des nouveaux locaux, rue de Venage, à la rentrée 2018
- Divers : organisation de la semaine scolaire (décision prise ultérieurement), informatisation des inscriptions aux différents services périscolaires, demande consultation du cahier de liaison

DEFIBRILLATEUR – SALLE DE LOISIRS

L'association gymnastique volontaire a demandé l'installation d'un défibrillateur dans la salle de loisirs. 2 appareils étant déjà présents dans la commune, la Municipalité se renseignera pour savoir s'il est nécessaire d'en installer un 3^{ème}.

COURRIER DE LA PAROISSE

M. PEIGNER informe que la Paroisse organise une réunion d'information le 12 décembre à 20 h 30 afin de collecter des dons pour permettre le relogement d'une famille de réfugiés, originaire d'Angola (couple avec 3 jeunes enfants dont 2 sont scolarisés à L'Huisserie).

ZONE ARTISANALE

M. le Maire informe que M. CIVE souhaite vendre ou louer le local dont il est propriétaire dans la zone artisanale. Pour tous renseignements, contacter le 06 07 28 79 25.

BAIL COMMERCIAL – SOCIETE M et C TAFFOREAU

M. le Maire rend compte de la rencontre avec M. TAFFOREAU et son conseiller juridique, M. BARON.

M. TAFFOREAU maintient sa position et demande que l'étage soit reconnu en habitation (et non en pièces à usage de bureau et vestiaires). Il propose que les membres du conseil municipal se rendent sur place. Il estime également que le loyer est élevé mais qu'il accepterait une augmentation de 100 € dans le cas de changement de destination de l'étage.

Contact sera pris avec la CCI pour savoir si l'étage, s'il passait en habitation, doit disposer d'un espace cuisine (en l'état actuel, la cuisine du restaurant est utilisée en cuisine familiale).

REPRESENTATION THEATRALE du 27 janvier 2018

La section théâtre sollicite la gratuité de la salle de loisirs pour la représentation théâtrale que l'association va donner le 27 janvier 2018 au profit de l'association dénommée « les petits doudous ». Cette association a pour objectif d'améliorer la prise en charge des enfants devant subir une intervention chirurgicale. Accord est donné.

REPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE PUBLIQUE

L'actuel photocopieur est en place depuis 3 ans et le service technique des Ets TOUILLER demande s'il est possible de le remplacer car certaines pièces ne sont plus disponibles (il s'agit d'un appareil reconditionné). Les Ets TOUILLER proposent l'installation d'un appareil neuf (aux mêmes caractéristiques techniques que l'actuel) dont le coût de location serait de 69,43 € HT par trimestre et la maintenance copie à 86,80 € HT par an pour 31 000 copies soit un coût annuel de 364,52 € (application des tarifs du groupement de commandes de Laval Agglomération auquel la commune adhère). Actuellement, le coût supporté par la commune est de 615 € HT par an pour un forfait copies de 40 000 par an. L'offre étant plus intéressante financièrement, le conseil municipal donne son accord.

RENOUVELLEMENT DU TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE DE M.L. COUEFFE

M. le Maire informe du renouvellement du temps partiel pour raison thérapeutique à 70 % pour Mme Marie-Laure COUEFFE pour 3 mois supplémentaires, du 18 décembre 2017 au 17 mars 2018. Mme Cécile PIQUET qui la remplaçait partiellement (17 h 75 par semaine scolaire) ne souhaite pas renouveler son contrat (les horaires fractionnés l'obligeant à faire 2 allers-retours Laval-Montigné par jour et jusqu'à 3 le vendredi).

Aussi, au vu des difficultés de recrutement pour des horaires limités et fractionnés, le conseil municipal :

- décide de supprimer un groupe TAP (passage de 6 groupes à 5)
- de demander au personnel titulaire d'effectuer des heures complémentaires (3 h 15 par jour à l'accueil du soir réparties entre 2 agents, et 1 h 75 à l'accueil le vendredi matin pour un autre agent).

DOCUMENT UNIQUE DES PREVENTIONS DES RISQUES

La procédure vient d'être lancée pour une finalisation au cours du 2^{ème} trimestre 2018.

EXPOSITION SUR LE PLUi

Une exposition sera installée à la Mairie du 19 janvier 2017 à début février.

SALLE DES ASSOCIATIONS

Il sera demandé aux personnes qui travaillent pour le compte des chantiers de l'Avenir de nettoyer la salle des associations qui leur a été mise à disposition pour se changer et déjeuner.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT

En réponse à la question d'un élu concernant la prise en compte de la surface d'un terrain de foot, dans un document du PLH relatif à la commune de Montigné, M. le maire précise que ce tableau n'est pas un tableau de programmation mais juste un outil d'évaluation du potentiel foncier. Afin d'éviter toute ambiguïté, le tableau sera modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Visé par le secrétaire
De séance,

Le Maire,